

RAPPORT INITIAL CONTRÔLE TECHNIQUE



29-SAINT EVARZEC-COMMUNE DE SAINT EVARZEC-RENOVATION ENERGETIQUE MAISON DE L'ENFANCE_CT À SAINT EVARZEC

Contact

COMMUNE DE SAINT EVARZEC |
2 Place de la Mairie
29170 SAINT EVARZEC

Date d'émission : 02/10/2026
N° d'affaire : 260426840000009
Référence chrono : CT/26840/1026/0016
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 28/09/2026
Référence chrono : CT/26840/0926/0162

Agence Construction Quimper
Pôle Construction&Immobilier Bretagne

6 Rue François Lemarie Parc d'activités de Kernoter | 26840 QUIMPER | (+33)2.98.90.24.11

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SYNTHÈSE DES MISSIONS



Solidité de l'existant Non renseigné



Solidité des ouvrages & équipements indissociables Non renseigné



Solidité des ouvrages & équipements dissociables Non renseigné



Parasismique (structure) Non renseigné



Sécurité des personnes Non renseigné



Handicapés accessibilité Non renseigné



Thermique Non renseigné



Votre responsable d'affaire

Philippe SIONNEAU

0785654960

philippe.sionneau@socotec.com

Madame, Monsieur,

À l'issue de nos différentes visites et échanges tout au long de l'opération de construction, nous avons le plaisir de vous présenter le rapport initial de contrôle technique relatif à la construction situé à SAINT EVARZEC / rue de Mon Enfance.

Ce document synthétise l'ensemble des vérifications réalisées, les points de conformité observés, ainsi que les observations à traiter à ce stade. Il a été conçu pour vous offrir une lecture claire et efficace de l'état d'avancement du projet.

Les notes, avis et observations que vous retrouverez dans ce rapport suivent une grille d'évaluation permettant d'identifier immédiatement le niveau de priorité associé à chaque point. Elles reposent sur trois catégories :

Avis favorable (vert) : la conception de l'ouvrage ou de l'équipement est satisfaisante.

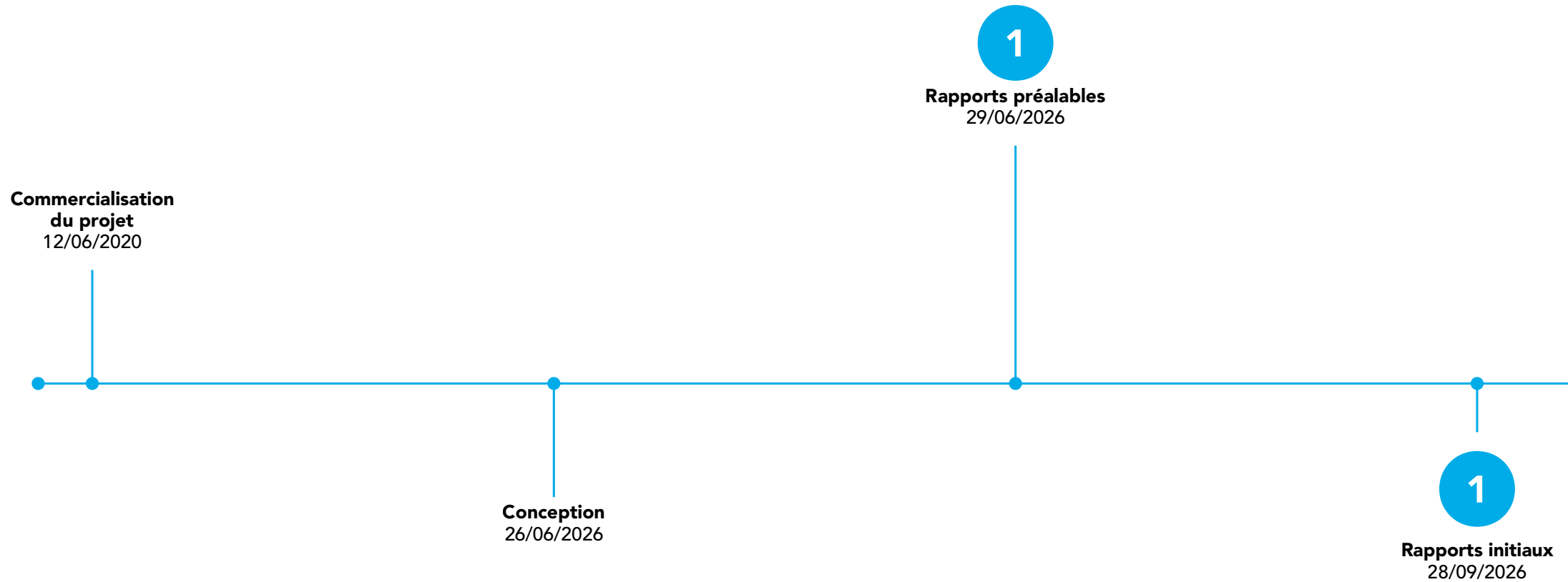
A préciser (orange) : des informations complémentaires sont à nous communiquer pour que nous puissions émettre un avis.

Avis défavorable (rouge) : La conception de l'ouvrage ou de l'équipement n'est pas satisfaisante.

Ce rapport reflète l'ensemble du travail réalisé, ainsi que les dernières étapes à engager pour débuter sereinement une nouvelle phase. Vous pouvez retrouver en page suivante la frise chronologique de votre projet.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans la levée des réserves, et pour répondre à toute question concernant les conclusions de ce rapport.

CHRONOLOGIE DU PROJET ET DES VISITES



Nombre de rapports transmis ou nombre d'avis contenus dans les fiches d'avis sur ouvrage. Les livrables affichés sont le 1er et le dernier transmis.

10%
AVANCEMENT DU PROJET

SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT	page 6
2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	page 10
2.1 Localisation & données de l'affaire	page 10
2.2 Codification de nos avis	page 12
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS	page 13
4. RÉCAPITULATIF DES AVIS AP ET D	page 15
4.1 Évaluation de conformité	page 15
5. ANALYSE DE RISQUE	page 16
5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS	page 16
5.2 MISSION SOLIDITE	page 16
6. ÉVALUATION DE CONFORMITÉ	page 19
6.1 MISSION PARASISMIQUE	page 19
6.2 MISSION SECURITE DES PERSONNES	page 19
6.3 MISSION HANDICAPES	page 23
6.4 MISSION THERMIQUE	page 25
7. PARTENAIRES DE L'OPÉRATION	page 27
8. VOTRE PROJET EN CHIFFRES	page 28

1

OBJET DU RAPPORT

Le présent document constitue le **Rapport Initial de Contrôle Technique** prévu dans notre contrat n°260426840000009.

Les avis sur les dispositions techniques sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 2 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

MISSIONS D'ÉVALUATION DE
CONFORMITÉ

LES AVIS SUR LES DISPOSITIONS TECHNIQUES SONT ÉMIS PAR :

- **Philippe SIONNEAU** Pilote de l'affaire
- **Nathanael PETITBOIS** Spécialiste
Électricité

OBJET DU RAPPORT

MISSIONS D'ANALYSE DE RISQUE

- **LE** Mission LE relative à la solidité des existants.
- **LP** Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables.

MISSIONS D'ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

- **PS** Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.
- **STI** Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels.
- **SEI** Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.
- **TH** Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie.
- **HAND** Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.

MISSIONS COUVERTES PAR LA PRÉSENTE OPÉRATION

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les demandes de précisions concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'analyse de risque a pour objectif d'identifier les aléas et les enjeux du projet. Elle prend en compte le contexte de l'opération, les référentiels techniques applicables ainsi que les retours d'expérience et les pathologies connues. Cette analyse permet d'adapter le niveau d'exigence, notamment en tolérant certaines déviations lorsque les enjeux sont faibles. Le risque est ainsi évalué en fonction de la gravité des conséquences et de leur probabilité, notamment en termes de dommages, de durabilité et d'usage de l'ouvrage.

L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité réglementaire du projet. Elle repose sur une analyse critique des dispositions retenues au regard de la réglementation applicable et des normes associées. Le principal risque identifié est celui de non-conformité, résultant d'une mauvaise application des règles en vigueur. Les vérifications visuelles effectuées par échantillonnage viennent en complément des contrôles réalisés par les entreprises et maîtres d'œuvre.

POINTS IMPORTANTS

- **Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI**, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr
- **Fait usage de son jugement professionnel pour aboutir à un avis**
- **Périmètre de l'évaluation technique**
 - Porte sur ouvrages et équipements
 - Intervient en conception + réalisation
 - Basée sur l'analyse de risque et l'évaluation de conformité
- **L'analyse de risque a pour objectif** d'identifier les aléas et les enjeux du projet.
- **L'évaluation de conformité consiste à vérifier la conformité** réglementaire du projet.

1

OBJET DU RAPPORT

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées.

Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

Ce rapport a été édité par :

> **Philippe SIONNEAU**

> Ce rapport a été transmis à :

philippe.herlet@saint-evarzec.bzh
dgs@saint-evarzec.bzh
dst@saint-evarzec.bzh
michel.gueguen@saint-evarzec.bzh
erwan.villoury@akajoule.com



2.1 LOCALISATION & DONNÉES DE L'AFFAIRE

L'actif se situe dans la **ville de SAINT EVARZEC (29)**, au rue de Mon Enfance.

L'agence SOCOTEC la plus proche du projet est à

 **10 km de votre projet**

Maître d'ouvrage :

Nature du projet : Le programme des travaux porte sur la rénovation

énergétique de la Maison de l'enfance située à Saint-Evarzec. Cet établissement est classé en ERP de 5ème catégorie accueillant des activités périscolaires et de petite enfance.

Les travaux concernent les éléments suivants :

Isolation par l'extérieur (ITE)

Isolation par l'intérieur (ITI)

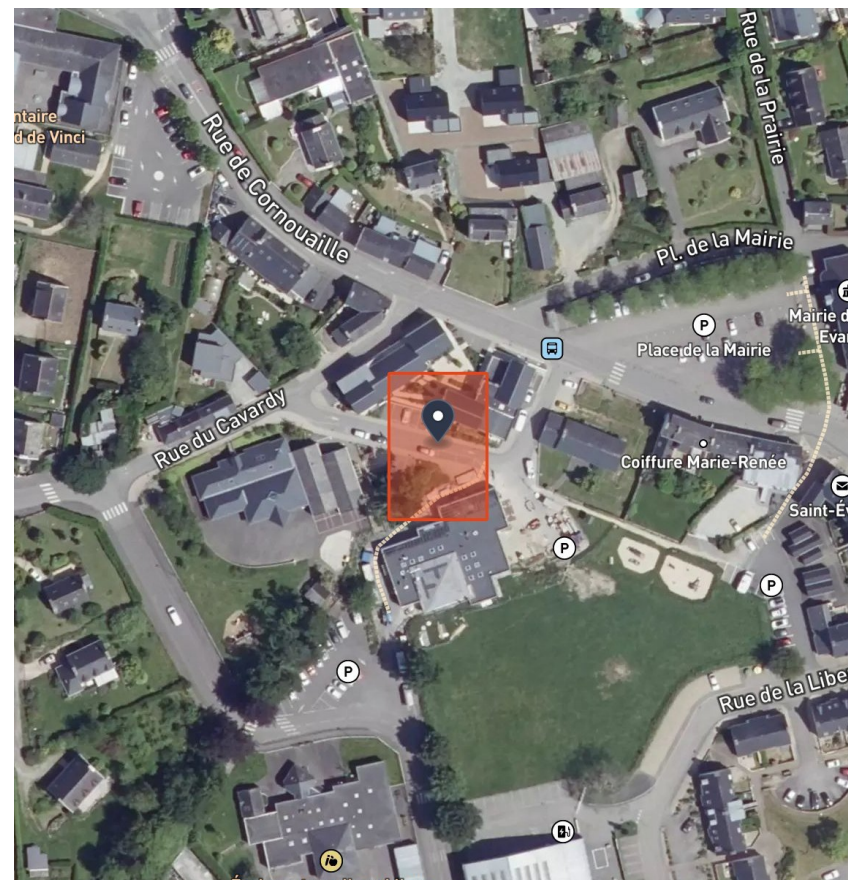
Isolation de toiture

Isolation du plancher sur vide sanitaire

Dépose et repose des menuiseries extérieures

Modification des plafonds

Remplacement complet du système électrique



2

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Remplacement du système de chauffage
Remplacement du système de ventilation

2.2 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Code	Nom de l'avis	Signification	Action attendue
F	Favorable	Élément conforme aux exigences et ne nécessitant aucune observation.	Aucune action à ce stade du projet
AP	À préciser	Analyse impossible faute d'informations, documents ou accès insuffisants.	Fournir compléments
D	Défavorable	Non-conformité ou anomalie nécessitant impérativement une correction.	À prendre en compte dans la conception du projet
HM	Hors mission	Élément ne relevant pas du périmètre contractuel du contrôle technique.	Hors champ d'analyse.
PM	Pour mémoire	Information utile à rappeler ; ne constitue pas une non-conformité.	Pas d'action
SO	Sans objet	Point ne relevant pas du périmètre du projet ou non applicable à l'ouvrage.	–

LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Pour la rédaction de ce rapport, **SOCOTEC a pris en compte les documents suivants :**

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
DCE	AKAJOULE	26-268 - CH-01 - MAISON DE L'ENFANCE - ST EVARZEC - ind. 0.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	26-268 - CH-01 - MAISON DE L'ENFANCE - ST EVARZEC.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	26-268 Rapport de diagnostic - Maison de l'enfance St-Evarzec.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	5622-St Evarzec-AKA-Plans-Facade - PL03.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	5622-St Evarzec-AKA-Plans-Facade - PL07.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	5622-St Evarzec-AKA-Plans-Menuiserie - PL02.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	5622-St Evarzec-AKA-Plans-Plan de zones - PL05.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	5622-St Evarzec-AKA-Plans-Plan faux plafond - PL01.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	5622-St Evarzec-AKA-Plans-Relamping - PL06.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	5622-St Evarzec-AKA-Plans-Ventilation - PL04.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	Attentes climatisation_Zonning.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	Brasseurs d'air_Zonning.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	CCTP LOT 01 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES.docx	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	CCTP LOT 02 INSTALLATION DE CHANTIER, ISOLATION, FAUX-PLAFONDS.docx	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	CCTP LOT 03 ELECTRICITE.docx	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	CCTP LOT 04 CVC, PLOMBERIE.docx	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	CCTP LOT 05 PEINTURE.docx	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	CCTP LOT 06 CHARPENTE.docx	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	Menuiseries ext_APD_V3.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	NOTICE ACCESSIBILITE.docx	23/09/2026

LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Phase	Entreprise	Désignation Identification des documents examinés	Date
DCE	AKAJOULE	Plan de repérage isolation.pdf	23/09/2026
DCE	AKAJOULE	Zones planchers chauffant.pdf	23/09/2026

4.1 ÉVALUATION DE CONFORMITÉ

Description	Observations et commentaires	Avis	N°
MISSION SECURITE DES PERSONNES			
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > DISPOSITIONS GÉNÉRALES > OBJET - TEXTES APPLICABLES			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	Les prescriptions figurant dans l'autorisation des travaux nous seront communiquées (PV d'étude ERP de la CCDSA/SDIS).	AP	114
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE > CANALISATIONS			
Catégorie C2	L'ensemble des canalisations doivent répondre à l'euroclasse Cca-s2.d2.a2	D	136

5.1 MISSION SOLIDITE / EXISTANTS

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
DEFINITION PROGRAMME TRAVAUX				
Existence de documents définissant de manière précise ce programme			F	63
RENSEIGNEMENTS / EXISTANTS > DOCUMENTS LES DÉFINISSANT				
Définition précise des existants et de leur état de conservation			F	64
COMPATIBILITE TRAVAUX / EXIST				
Adéquation des données relatives aux existants vis-à-vis du projet			F	65
Investigations complémentaires <i>Rapport de diagnostic des charpentes en bois existantes (BET SECOBA)</i>			F	66

5.2 MISSION SOLIDITE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
OLD - ADAPTATION AU SITE > ENVIRONNEMENT > DONNÉES CLIMATIQUES > VENT				
Zone de vent <i>Zone 3, site exposé</i>			F	91
... > DONNÉES CLIMATIQUES > NEIGE				
Zone de neige <i>Neige A1</i>			F	92
OLD - ADAPTATION AU SITE > ENVIRONNEMENT				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Données relatives à la séismicité <i>Ouvrage de cat. III (ERP de type R)</i>			F	93
OLD - OSSATURE > CHARPENTE				
Nature ou technique <i>Renforcement de la charpente en BM</i>			F	94
Stabilité maçonnerie-charpente			F	95
Prédimensionnement <i>Rapport de diagnostic du BET SECOBA.</i>			F	96
Qualité du matériau constitutif <i>C24</i>			F	97
Traitement ou protection <i>Classe 2</i>			F	98
OLD - CLOS ET COUVERT > OLD - LE CLOS > MENUISERIES EXTÉRIEURES				
Nature <i>Menuiseries aluminium RPT (ATec/DTA)</i>			F	99
Protection contre la corrosion <i>Finition par thermolaquage avec Label Qualimarine</i>			F	100
Conformité du classement des menuiseries avec les exigences du site <i>Classement A3E5VA3 des ouvrants - FDP 20-201 et essais mécaniques</i>			F	101
Prédimensionnement vis-à-vis du vent			F	102
Nature et type de montage des portes extérieures			F	103
Fixations sur le gros-oeuvre <i>Pose en applique</i>			F	104
Étanchéité au droit des jonctions avec le gros-oeuvre <i>Joint étanchéité, label SNJF</i>			F	105

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Type(s) de vitrage prévu(s) <i>Vitrage isolant</i> <i>Vitrages de sécurité</i> <i>Cekal</i>			F	106
OLD - ELEMENTS D'EQUIPEMENTS > PLAFONDS SUSPENDUS				
Nature ou technique <i>Faux plafonds en dalles</i> <i>Faux plafonds en plaques de plâtre</i>			F	107
Compatibilité avec la destination des locaux			F	108
Fixations <i>Suspentes sur charpente bois</i>			F	109
Autres dispositions relatives à la solidité <i>Isolant thermique en laine minérale</i>			F	110
OLD - INSTALLATIONS (ACCESSIBLE EN ATTENTE MODIFICATIONS NOUVELLES RUBRIQUES) > GENIE CLIMATIQUE > CENTRALE DE TRAITEMENT D'AIR				
Autres dispositions relatives à la solidité <i>CTA avec fixations sur la charpente en bois</i>			F	111
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ				
Zone <i>Zone 2</i>			F	67
Catégorie d'importance <i>Ouvrage de cat. III</i>			F	68
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS > CHARPENTE TRADITIONNELLE				
conception et justification ELU et ELS des fermes, pannes, chevrons, ... <i>Charpente en bois existantes, avec des renforcements</i>			F	69

6.1 MISSION PARASISMIQUE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
DONNÉES DE BASE				
Zone Zone 2			F	70
Catégorie d'importance Ouvrage de cat. III			F	71
ELÉMENTS SECONDAIRES				
			F	112
RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES EXISTANTS				
Obligation réglementaire de renforcement <i>Les structures existantes des ouvrages (béton, maçonnerie) ne sont pas modifiées. En conséquence le programme de travaux n'aggrave pas la vulnérabilité au séisme du bâtiment.</i>			SO	72

6.2 MISSION SECURITE DES PERSONNES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
GÉNÉRALITÉS				
20.1 SECURITE HORS INCENDIE			SO	1
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > DISPOSITIONS GÉNÉRALES > OBJET - TEXTES APPLICABLES				
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant N° réf article : GN10			F	113

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Prescriptions de la Commission de Sécurité N° réf article : GN11		Les prescriptions figurant dans l'autorisation des travaux nous seront communiquées (PV d'étude ERP de la CCDSA/SDIS).	AP	114
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS > STRUCTURES, PATIOS ET PUIXS DE LUMIERES > ETABL. SANS LOCAUX À SOMMEIL				
Plancher bas du niveau le plus haut inférieur à 8 mètres Aucune exigence N° réf article : PE5§3			F	73
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS > LOCAUX A RISQ. PARTICULIERS(+)				
Liste des locaux à risques Existant et inchangé N° réf article : PE9			SO	115
... > CONSTRUCTION & AMÉNAGEMENTS > DEGAGEMENTS > PORTES				
Dispositif de manoeuvre des portes destinées à l'évacuation du public Portes remplacées N° réf article : PE11§2			F	116
... > CARACT.BLOCS-PORTES(CF CO44=+)				
Largeur de passage N° réf article : CO44§1			F	117
... > PORTES				
Sens d'ouverture des portes sur l'extérieur des locaux recevant plus de 50 personnes N° réf article : PE11§2			F	118
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > AMENAGEMENTS INTERIEURS > PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS				
Justification du respect des exigences visant les revêtements dans leurs conditions réelles d'emploi N° réf article : AM2			F	119

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux emploi du bois <i>Peinture</i> N° réf article : AM4			F	120
Plafonds des dégagements non protégés et des locaux, plafonds suspendus, emploi du bois <i>M1</i> N° réf article : AM5			F	121
Revêtements en matériaux isolants <i>Faux-plafond: Isolant en laine minérale M0 et pare-vapeur en aluminium M0</i> N° réf article : AM8			F	122
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > DÉSENFUMAGE > DÉSENFUMAGE NATUREL DES LOCAUX				
Désenfumage naturel de salle de plus de 300 m² N° réf article : PE14§1 2			SO	123
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > CHAUFFAGE, VENTILATION > GÉNÉRALITÉS				
Application des articles PE21 à PE23 N° réf article : PE20			F	74
... > CHAUFFAGE, VENTILATION > CIRCUITS AÉRAULIQUES				
Limitation de la température de l'air distribué N° réf article : PE22§1			F	124
Circuits de distribution et de reprise d'air <i>CTA en plénum</i> N° réf article : PE22§2			F	75
... > CIRCUIT DISTRIB. REPRISE D'AIR				
Matériaux de conduits <i>Conduits métalliques M0</i> N° réf article : PE22§2			F	125
ERP - 5ÈME CATÉGORIE > INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Conformité des installations aux normes les concernant N° réf article : PE24§1		Pour mémoire	PM	135
... > CANALISATIONS				
Catégorie C2 N° réf article : PE24§1		L'ensemble des canalisations doivent répondre à l'euroclasse Cca-s2.d2.a2	D	136
Limites d'emploi des socles mobiles et canalisations mobiles N° réf article : PE24§1			SO	138
Canalisations mobiles ne faisant pas obstacle à la circulation N° réf article : PE24§1			SO	137
... > INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE				
Éclairage de sécurité d'évacuation N° réf article : PE24§2		Hors mission	HM	139
Installations électriques des locaux à risques d'incendie (condition d'influence externe) N° réf article : PE24§3		Pour mémoire	PM	141
LOCAUX A SOMMEIL			SO	140
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 À 17 - R.4221 À 28) > INSTALLATIONS ELECTRIQUES				
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS		Pour mémoire	PM	142
MATERIELS AMOVIBLES N° réf article : arrêté du 20 décembre 2011 R 4215-12		Pour mémoire	PM	143
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES : CONTACT DIRECT			F	144
PROTECTION CONTRE CHOCS ELECTRIQUES : CONTACTS INDIRECTS			F	145
PREVENTION DES BRULURES, INCENDIES ET EXPLOSIONS D'ORIGINE ELECTRIQUE			F	146

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES AUX LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS DE CHOC ELECTRIQUE N° réf article : R 4226-10 11			SO	147
INSTALLATION D'ECLAIRAGE DE SECURITE N° réf article : A-14/12/2011		Hors mission	HM	148
INSTALLATION DE SECURITE AUTRES QUE D'ECLAIRAGE DE SECURITE N° réf article : NFC 15-100 partie 5-56			SO	149
IRVE			SO	151
INSTALLATION DANS LES LOCAUX A USAGE MEDICAL N° réf article : R 4215-14 R 4215-15 NF C 15-211			SO	150
GAZ & HYDROCARBURES LIQUEFIES				
20.5.1 STOCK HYDROCARBURES LIQUEFIES			SO	8
APPAREILS ELEVATEURS - EQUIPEMENTS				
20.7 APPAREILS ELEVATEURS			SO	23
OLD INSTALLATIONS ELECTRIQUES				
20.6 INSTALLATIONS ELECTRIQUES			SO	62
OLD DÉSENFUMAGE				
20.3 DESENFUMAGE			SO	31
OLD MOYENS DE SECOURS				
20.9 MOYENS DE SECOURS			SO	16

6.3 MISSION HANDICAPES

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
ERP (PC > 01/07/2017) > GÉNÉRALITÉS				

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté			F	76
ERP (PC > 01/07/2017) > REVÊTEMENTS DES SOLS, MURS ET PLAFONDS > QUALITÉ ACOUSTIQUE DES RVTS				
Conforme à la réglementation en vigueur			F	126
Aire d'absorption équivalente $\geq$ 25% de la surface au sol			F	127
ERP (PC > 01/07/2017) > PORTES, PORTIQUES ET SAS > LARGEUR DES PORTES, PORTIQUES				
0,90 m passage 0,83 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes			F	88
... > PORTES, PORTIQUES ET SAS > POIGNÉES DES PORTES				
Continue, rigide et facilement préhensible			F	89
Extrémité à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil (sauf portes ouvrant uniquement sur un escalier et portes des sanitaires, douches et cabines non adaptées)			F	90
ERP (PC > 01/07/2017) > SANITAIRES > ESPACE D'USAGE LATÉRAL À LA CUVETTE				
Espace latéral de 0,80 m x 1,30 m			F	77
... > SANITAIRES > ESPACES DE MANOEUVRE 1/2 TOUR				
Emplacement: dans le cabinet ou devant la porte			F	78
Dimensions : Diamètre 1,50 m			F	79
... > SANITAIRES > AMÉNAGEMENTS DES CABINETS > LAVE-MAINS				
Plan supérieur à une hauteur $\leq$ 0,85 m			F	80
Robinet 40 cm angle rentrant			F	81
... > AMÉNAGEMENTS DES CABINETS				
Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m			F	82
... > BARRE D'APPUI LATÉRALE				
Hauteur comprise entre 70 et 80 cm			F	83

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage			F	84
Barre d'appui supportant le poids d'une personne			F	85
Barre d'appui distante de 40 à 45 cm de l'axe de la cuvette			F	86
... > AMÉNAGEMENTS DES CABINETS				
Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable			F	87
ERP (PC > 01/07/2017) > ECLAIRAGE > VALEURS D'ÉCLAIREMENT				
200 lux aux postes d'accueil			F	128
100 lux pour les circulations horizontales			F	129

6.4 MISSION THERMIQUE

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT > ENVELOPPE DU BÂTIMENT > PAROIS VITRÉES				
Performance minimale des travaux d'installation ou de remplacement des fenêtres, portes-fenêtres, double fenêtres, façade rideaux, portes d'entrée de maison individuelle, verrières, vérandas.			F	130
Fermetures et protections solaires.			F	131
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT > PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE				
Performance des chauffe-eau électrique			F	132
RT ÉLÉMENT PAR ÉLÉMENT > INSTALLATIONS DE VENTILATION				
Puissance électrique des moteurs			F	133

Description	Photo	Observations et commentaires	Avis	N°
Régulation			F	134

PARTENAIRES DE L'OPÉRATION



MAÎTRE D'OUVRAGE

MAIRIE SAINT EVARZEC
29170 SAINT EVARZEC



MAÎTRE D'OUVRAGE

MAIRIE SAINT EVARZEC
29170 SAINT EVARZEC



MAÎTRE D'OUVRAGE

MAIRIE SAINT EVARZEC
29170 SAINT EVARZEC



MAÎTRE D'OUVRAGE

MAIRIE SAINT EVARZEC
29170 SAINT EVARZEC



ARCHITECTE - MAÎTRE D'ŒUVRE

AKAJOULE
44600 SAINT NAZAIRE



CHIFFRES CLÉS



75 mois

Durée totale du projet



2

Avis en attente d'action



5 interlocuteurs

Partenaires impliqués dans le projet



VOTRE AVIS COMPTE

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos prestations, nous attachons une importance particulière à votre retour d'expérience.

Votre avis nous permet d'améliorer la lisibilité de nos rapports et la qualité de nos interventions.

Vous allez recevoir une enquête...

SOCOTEC.FR



Agence Construction Quimper
Pôle Construction&Immobilier Bretagne

6 Rue François Lemarié Parc d'activités de Kernoter | 26840 QUIMPER | (+33)2.98.90.24.11

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE